

CORPS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Décrets n° 2017-130 et 131 du 3 février 2017

Directeur du Travail hors classe	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
Échelon spécial	HEB	1072	-
4ème échelon	HEA	895	-
3ème échelon	1027	830	3 ans
2ème échelon	985	798	2 ans 6 mois
1er échelon	919	748	2 ans 6 mois

Grade fonctionnel



Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

2018

Directeur du travail	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
6ème échelon	HEA	895	-
5ème échelon	1027	830	3 ans
4ème échelon	985	798	3 ans
3ème échelon	919	748	3 ans
2ème échelon	865	707	2 ans
1er échelon	821	673	2 ans

Tableau d'avancement

1 an d'ancienneté dans le 3ème échelon

Directeur adjoint du travail	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
8ème échelon	985	798	-
7ème échelon	934	759	3 ans
6ème échelon	897	730	3 ans
5ème échelon	852	696	2 ans
4ème échelon	820	672	2 ans
3ème échelon	781	643	2 ans
2ème échelon	732	605	2 ans
1er échelon	667	556	2 ans

Tableau d'avancement

5 ans d'ancienneté dans le corps

Inspecteur du travail	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
10ème échelon	865	707	-
9ème échelon	827	678	4 ans
8ème échelon	784	644	3 ans
7ème échelon	732	605	3 ans
6ème échelon	667	556	3 ans
5ème échelon	619	519	2 ans
4ème échelon	585	494	2 ans
3ème échelon	551	463	2 ans
2ème échelon	509	438	1 an 6 mois
1er échelon	471	411	1 an 6 mois
Inspecteur-élève	390	357	-

1er janvier 2018

Transformation primes/points